

Séance du 5 octobre 2021

Le 5 du mois d'octobre, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, et sous la présidence de Madame Florence ZINS, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 28 septembre 2021.

Membres présents :

Madame ZINS Florence, Monsieur FINKLER Dominique, Monsieur PETIT Yvon, Madame LANG Tania, Monsieur NEU Jean-Martin, Monsieur HOUTH Gilbert, Madame BACH Sandrine, Madame NIRRENGARTEN Patricia, Monsieur DERR Vincent, Monsieur MATHIS Mathieu, Madame REICHL Laure, Madame SCHULLER Marie-Jeanne, Monsieur CORDARY Henri, Monsieur BOTZUNG Michel.

Membres absents :

Madame DANNENHOFFER Cindy.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 27 juillet 2021
2. Projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de Gros-Réderching
3. Circuit de randonnée : convention avec le Département
4. Travaux sylvicoles 2021 et travaux d'exploitation en forêt communale 2022
5. Demandes de subvention :
 - a. Ecole élémentaire
 - b. Jeunes sapeurs-pompiers
6. Vente de terrains au lotissement
7. Programmation des manifestations et cérémonies publiques
8. Projets d'investissements 2022
9. Révision du tarif du restaurant scolaire
10. Droit de Prémption Urbain
11. Divers

2021-05-48-Approbation du PV de la séance du 27 juillet 2021

2021-05-49-Projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de Gros-Réderching par la SAS KARLYVES

Nomenclature acte : 8.8 Environnement

La SAS KARLYVES a déposé un dossier d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Gros-Réderching. Ce dossier est soumis à la consultation prévue par les articles R.512-46-11 et suivants du code de l'environnement.

L'article R.512-46-11 du code de l'environnement prévoit la consultation du conseil municipal de la commune où l'installation est projetée, ainsi que celui des communes dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre, ou concernées par le plan d'épandage.

La commune de Petit-Réderching est incluse dans le plan d'épandage.

Madame le Maire soumet le dossier à l'avis du conseil municipal et invite Monsieur Michel BOTZUNG a donné des précisions sur ce dossier.

VU l'arrêté préfectoral n° DCAT/BEPE/N° 2021-152 du 29 juillet 2021,
VU l'exposé de Madame le Maire et de Monsieur BOTZUNG,

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à l'exploitation d'une unité de méthanisation en cogénération sur le territoire de la commune de Gros-Réderching.

2021-05-50-Circuit de randonnée : convention avec le Département

Nomenclature acte : 8.4 Aménagement du territoire

Madame le Maire expose :

Le ban de Petit-Réderching est traversé par 3 axes de circulation importants. En son milieu, il est coupé par la route départementale 662 (RD662) reliant Sarreguemines à Bitche.

Dans la phase de préparation du traçage de circuits de randonnée, il s'est avéré nécessaire, pour pouvoir proposer un parcours circulaire permettant au plus grand nombre de randonneurs de démarrer et de terminer la randonnée au même endroit, de longer la route départementale, à la sortie du chemin débouchant au lieu-dit « La Redoute ».

Ce tracé présente un avantage paysager indéniable, donnant plus d'intérêt à cette randonnée.

Pour sécuriser le parcours, il convient de réaliser un cheminement piétonnier le long de la RD662.

La convention entre le Département de la Moselle et la commune de Petit-Réderching a pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure du sentier à aménager le long de la RD 662.

Après avoir entendu l'exposé du maire et avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention à intervenir entre le Département de la Moselle et la commune de Petit-Réderching,
- Autorise le maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette convention.

2021-05-51-Travaux sylvicoles 2021 et travaux d'exploitation en forêt communale 2022

Nomenclature acte : 3.6 Actes de gestion du domaine privé

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Yvon PETIT.

Monsieur Yvon PETIT présente les travaux prévus en forêt par l'Office National des Forêts.

Travaux sylvicoles 2021

Dégagement sous les semenciers de CHENE dans les parcelles de HETRE en régénération 4r-5r-6r-7r, compte-tenu de la présence de nombreux semis de chêne au sol suite à la glandée de l'automne 2020.

Programme des travaux d'exploitation 2022

Exploitation de la parcelle 2 (bois d'œuvre et câblage) et des bois de HETRE dépérissants dans les parcelles diverses de la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de travaux sylvicoles et le programme d'exploitation-Etat de prévision des coupes proposé par l'Office National des Forêts.

2021-05-52-Demandes de subvention

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Madame le Maire soumet au conseil municipal les demandes de subvention suivantes :

Ecole élémentaire

L'école demande la prise en charge des frais de transport pour la journée à l'Ecomusée d'Ungersheim le 15 décembre prochain.

Jeunes Sapeurs-Pompiers du secteur de Rohrbach-lès-Bitche

La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers du secteur de Rohrbach-lès-Bitche sollicite une subvention de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et une abstention (Monsieur Jean-Martin NEU) d'allouer les subventions suivantes :

- Jeunes Sapeurs-Pompiers du secteur de Rohrbach-lès-Bitche : 200 € (représentant 50 € par JSP originaire de la commune),
- Ecole élémentaire : prise en charge des frais de transport facturés directement à la commune.

2021-05-53-Vente de terrains au lotissement**Nomenclature acte : 3.2 Aliénations****LOT 7**

Madame le Maire soumet au conseil municipal la demande d'acquisition par **Madame Sabine HUBER**, domiciliée 48 rue de Lemberg - 57415 ENCHENBERG, du lot n° **7** au lotissement A L'Orée des Champs, autorisé par arrêté du 16 novembre 2018.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de céder à **Madame Sabine HUBER**, domiciliée 48 rue de Lemberg à 57415 ENCHENBERG le lot n° **7** au lotissement A l'Orée des Champs, cadastré **Section 13 n° 109/66**, d'une contenance de **591 ares**, au prix de **34 869 euros** hors taxes soit **41 842,80 euros TTC** ;
- Dit que la présente vente est faite conformément aux conditions de réglementation définies par délibération du 18 juillet 2018 et du 20 mai 2019 et certificat d'achèvement des travaux du 10 septembre 2020 ;
- Autorise le Maire à signer les actes notariés établis par Maître SEITLINGER, notaire à Rohrbach-lès-Bitche, ainsi que tout document se rapportant aux présentes ventes.

LOT 12

Madame le Maire soumet au conseil municipal la demande d'acquisition par **Monsieur PRYZBYLA Valentin et Madame VERCAIGNE Euphémie**, domiciliés 16 rue de la paix - 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE, du lot n° **12** au lotissement A L'Orée des Champs, autorisé par arrêté du 16 novembre 2018.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de céder à **Monsieur PRYZBYLA Valentin et Madame VERCAIGNE Euphémie**, domiciliés 16 rue de la paix à 57410 ROHRBACH-LES-BITCHE le lot n° **12** au lotissement A l'Orée des Champs, cadastré **section 13 n° 104/66 + section 3 n° 249/72+256/73**, d'une contenance de **796 ares**, au prix de **46 964 euros** hors taxes soit **56 356,80 euros TTC** ;

Séance du 5 octobre 2021

- Dit que la présente vente est faite conformément aux conditions de réglementation définies par délibération du 18 juillet 2018 et du 20 mai 2019 et certificat d'achèvement des travaux du 10 septembre 2020 ;
- Autorise le Maire à signer les actes notariés établis par Maître SEITLINGER, notaire à Rohrbach-lès-Bitche, ainsi que tout document se rapportant aux présentes ventes.

LOT 24

Madame le Maire soumet au conseil municipal la demande d'acquisition par **Madame Isabelle FABER**, domiciliée 2 impasse des pruniers - 57410 BINING, du lot n° **24** au lotissement A L'Orée des Champs, autorisé par arrêté du 16 novembre 2018.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de céder à **Madame Isabelle FABER**, domiciliée 2 Impasse des pruniers à 57410 BINING le lot n° **24** au lotissement A L'Orée des Champs, cadastré **Section 13 n° 92/66**, d'une contenance de 636 ares, au prix de **37 524 euros** hors taxes soit **45 028,80 euros TTC** ;
- Dit que la présente vente est faite conformément aux conditions de réglementation définies par délibération du 18 juillet 2018 et du 20 mai 2019 et certificat d'achèvement des travaux du 10 septembre 2020 ;
- Autorise le Maire à signer les actes notariés établis par Maître SEITLINGER, notaire à Rohrbach-lès-Bitche, ainsi que tout document se rapportant aux présentes ventes.

2021-05-54-Programmation des manifestations et cérémonies publiques

Nomenclature acte : 7.10 Divers

Madame le Maire propose au conseil municipal les manifestations et cérémonies publiques :

- Noël des Seniors
- Accueil des Charentais
- Inauguration du bâtiment de la caserne des pompiers
- Remise de l'honorariat aux élus
- Marché de Noël
- Rencontre avec les artisans, commerçants et chefs d'entreprise

2021-05-55-Projets d'investissement 2022

Nomenclature acte : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)

Madame le Maire propose les projets d'investissement 2022 :

- Vidéosurveillance
- Aménagement rue de la Gare
- Réfection du mur du cimetière
- Aménagement paysager devant l'église
- Rénovation vestiaires Foot

2021-05-56-Révision du tarif du restaurant scolaire

Nomenclature acte : 1.4 Autres contrats

Par délibération du 27 juillet 2021, le conseil municipal avait demandé un temps de réflexion supplémentaire pour statuer sur le tarif du restaurant scolaire.

Madame le Maire invite le conseil à se prononcer désormais sur une révision de la participation des familles fixée à 5,30 euros par repas, sachant d'une part que le coût de la prestation de fourniture de repas augmentera au 1^{er} janvier 2022, suite à la parution de la loi EGALIM et que, d'autre part, le coût de ce service pour la commune s'élève approximativement à 12 euros par repas.

Le conseil municipal, après en avoir débattu :

Vu la délibération du conseil municipal, du 29 juin 2017,

Considérant les obligations de la loi EGALIM qui s'imposeront aux restaurants collectifs à partir du 1^{er} janvier 2022,

Considérant la hausse de prix annoncée en raison des nouvelles mesures imposées par cette loi,

Considérant le coût du service de restauration scolaire pour la commune,

Considérant que le tarif actuel est nettement inférieur à celui pratiqué par de nombreuses communes du secteur,

- Décide de fixer le tarif du repas enfant au restaurant scolaire à 5,50 euros au lieu de 5,30 euros à compter du 1^{er} janvier 2022 :
 - o Pour : 12
 - o Contre : 1 (Monsieur Michel BOTZUNG)
 - o Abstention : 1 (Madame Laure REICHL)
- Charge le maire de l'information des parents d'élèves et de la mise en application de cette délibération.

Monsieur Michel BOTZUNG vote contre. Madame Laure REICHL s'abstient.

2021-05-57-Droit de Prémption Urbain**Nomenclature acte : 2.3 Droit de préemption urbain**

Madame le Maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain par la Communauté de Communes du Pays de Bitche, titulaire du droit de préemption :

DECISION N° 05753521B0007

Déclaration d'Intention d'Aliéner N° **DPU 05753521B0007** portant sur l'immeuble **18 rue de la Gare**.

2021-05-58-Divers